

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

Présents : M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. CACHELOU Frédéric Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE, M. MOULIA François.

Excusé : M. BERGEZ Eric

Procuration : M. BERGEZ Eric donne pouvoir à M. BARRAUD Dany.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance.

DELIBERATIONS 1 VOIRIE 2021-2024 Marché à bon de commandes pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre du conseil a reçu des documents de l'APGL sur ce dossier.

L'équipe municipale a rencontré l'APGL début janvier. Nous devons prendre cette délibération avant le 31 janvier pour pouvoir passer le marché, ce qui explique la tenue de ce conseil.

Le contrat de voirie précédent est arrivé à échéance il convient donc de passer un nouvel accord cadre à bon de commandes.

11 communes de la Vallée se réunissent pour passer ce marché : Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Léas-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance, Urdos et Accous.

C'est le même type de marché que précédemment, en 2015.

La commune d'Urdos sera le coordonnateur dans ce dossier.

Le Maire poursuit en lisant la délibération.

M. CACHELOU demande pourquoi deux communes de la Vallée ne participent pas à ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire lui répond que ces communes n'ont pas expliqué leur raison de ne pas adhérer à ce groupement.

Il rappelle les membres titulaires de la commission communale d'appel d'offres :

- Les titulaires : M. BERGEZ Eric, M. ASSERQUET André et M. CASENAVE Joseph,
- Les suppléants : M. GUIRAUTE André, M. MOULIA François et Mme LESPINASSE Annie.

Il propose à M. CASENAVE d'être titulaire pour représenter la commune pour l'ouverture des plis à l'appel d'offres du marché de voirie, avec M. GUIRAUTE en suppléant.

Il précise qu'il n'y a aucune obligation à accepter cette proposition, en cas de refus, il proposerait M. GUIRAUTE en titulaire et M. BERGEZ en suppléant, ou l'inverse.

M. CASENAVE dit qu'il n'est pas intéressé.

M. GUIRAUTE accepte la proposition mais en étant suppléant.

L'Assemblée décide donc : M. BERGEZ Eric, membre titulaire de la commission d'appel d'offres du marché de voirie ; et M. GUIRAUTE André membre suppléant.

Délibération votée à l'unanimité.

DELIBERATION 2 Tarifs gites communaux

Modification de la délibération du 7 janvier 2021 sur les tarifs de locations des gites communaux.

Mme LESPINASSE explique qu'il y a eu une erreur dans la délibération du 7 janvier, l'appartement n°7 qui est de 6 places avait été mis au même tarif que les appartements n°6 et n°1 qui ont 4 places.

Il convient donc de corriger les tarifs du logement n°7.

Nous avons également retiré le tarif à la nuitée ; vu que le gîte d'étape juste à côté pratique ce tarif.

La location des gites communaux sera donc de deux nuits minimum.

Cela évitera également de refaire le ménage complètement pour une seule nuit.

Délibération votée à l'unanimité.

DELIBERATION 3 ANTENNE DU TUQUET

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Il rappelle l'historique de ce dossier :

- Une consultation des habitants du plateau de Lhers : aucune remarque défavorable
- En juillet, nous avons reçu un premier projet pour installer l'antenne au lieu-dit local vert (entre M. ASSERQUET et M. FLORENCE). C'était une antenne de 25 mètres. Nous avons donné un avis défavorable étant donné qu'elle se situait en bord de route au milieu du plateau. M. l'architecte des bâtiments de France a également donné un avis défavorable. Nous avons donc re-entrepris la négociation avec Orange.
- Nous avons proposé d'installer cette antenne sur la piste du Tuquet, dans le premier grand virage. Orange a accepté ; de plus une antenne de 11 mètres suffirait à cet endroit. Nous avons imposé que cette antenne soit peinte en vert, et l'Architecte des bâtiments de France a demandé un entourage végétal au pied dans le virage de manière à camoufler le bas de l'antenne.
- Tout devrait être opérationnel en juillet.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

M. CACHELOU souhaite avoir un retour sur la consultation de Lhers.

Le Maire informe qu'il y a eu 7 personnes qui ont tous donné un avis favorable, il fait circuler le document dans l'Assemblée. Une autre personne a envoyé un courrier, Mme MICOUD, pour donner un avis favorable.

Il n'y a pas d'avis défavorable.

M. CACHELOU explique qu'ils sont très énervés par la façon dont les choses ont été présentées à Lhers. Ils ont eu également des retours. L'ancienne municipalité a été accusé de vouloir mettre une « vilaine tour de 50 mètres de haut » et que la nouvelle municipalité a modifié le projet.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des échanges de mails en juin avec Orange pour décaler la délibération validant le projet.

M. CACHELOU trouve la façon dont cela a été présenté minable et inadmissible.

M. ASSERQUET explique qu'il a juste dit qu'étant au conseil municipal dans l'ancien conseil, il n'avait jamais été informé de ce projet d'antenne.

Monsieur le Maire fait passer les différents dossiers de la consultation, avec les différentes chemises, qui n'indiquent aucunement qu'il s'agit du projet de l'ancienne municipalité. Il s'agissait de propositions d'Orange.

M. CACHELOU précise que la cohabitation va encore durer plus de 5 ans et demande à ce qu'on respecte les membres de l' « opposition ».
Monsieur le Maire est d'accord et passera le message.

Il pose une question sur le fond pour connaître l'impact de ces antennes sur les animaux, etc...
M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la 4G et non de la 5G. L'antenne est raisonnablement placée, elle ne fait que 11 mètres, elle ne gêne pas les camions pour le bois.

Orange nous a informé qu'ils suivent des normes qui garantissent la protection des animaux.

Monsieur CACHELOU explique qu'à cause de ce problème de forme, ils ne vont pas voter pour. Ils ne sont pas contre installer l'antenne au Tuquet, mais ils souhaitent protester par rapport à ce qui s'est passé lors de la consultation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut trouver des moyens pour vous associer à nous, il ne faut pas hésiter à nous rappeler lorsque l'on oublie de vous transmettre des informations ou documents.

VOTE : 11

POUR : 6 (M. BARRAUD, M. BERGEZ, Mme LESPINASSE, Mme CAPPICOT, M. MOULIA)

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 4

QUESTIONS DIVERSES :

M. CACHELOU prend la parole pour réclamer les compte rendus des réunions, rappelant que le Maire s'était engagé à transmettre à tous les membres du conseil des compte rendus à chaque réunion.

Le Maire lui répond que lors des dernières réunions (chevaux, éleveurs,...) il a pris des notes mais n'a pas rédigé de compte rendu.

Monsieur CACHELOU rappelle également que le Maire s'était engagé à laisser une place dans le bulletin municipal à l' « opposition ».

Le Maire répond qu'il a oublié pour le premier bulletin édité, le prochain sortira au mois de juin, et demande à l'opposition de lui envoyer le texte qu'ils souhaitent intégrer.

Les bulletins sortiront en juin et en décembre, le Maire demande à l' « opposition » de lui transmettre leur texte dans le mois précédent la sortie du bulletin, afin de laisser à M. BERGEZ Eric le temps de terminer la maquette à temps.

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin n'est pas une obligation par la loi.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune recherche un pâtre pour la saison d'estives, de juin à octobre.

Nous allons constituer un jury pour auditionner les candidats. Pour le moment nous avons reçu 4 candidatures, dont deux femmes qui ont un bon CV avec beaucoup d'expériences.

M. CACHELOU questionne sur une demande de M. DOMINIQUE adressée à la Mairie pour mettre des chevaux à La Cuarde.

M. le Maire souligne qu'il n'a pas du tout apprécié la manière dont le courrier est arrivé : une feuille pliée, envoyée en recommandé, sans enveloppe, au cas où on dise qu'il n'y avait rien dans l'enveloppe. Il précise que ce n'est pas dans ces habitudes de procéder ainsi.

Il a discuté de cette demande lors d'une réunion avec M. GASCOUAT et le Centre ovins : pour les bovins, cela fait beaucoup au niveau du chargement de l'estive ; pour les ovins cela est possible.

Nous avons posé la question aux éleveurs pour une autre demande d'estives reçue, leur réponse a été de dire que cela était déjà bien chargé sur Iseye.

M. ASSERQUET demande à M. CACHELOU pourquoi M. CHABALGOITY ne payait pas les frais de pâtre sur ses bacades à Iseye.

M. CACHELOU informe qu'il s'était mis d'accord avec M. BORDENAVE LAPLACE Erick, ancien conseiller municipal.

Cet accord n'est pas écrit sur la convention passée entre la commune et M. CHABALGOITY. Ce dernier a en effet son propre pâtre pour ses brebis, mais pas pour ses vaches.

Cette année, nous allons lui facturer les frais de pâtre pour ses vaches comme pour tous les autres éleveurs.

M. CASTEIGNAU demande des nouvelles par rapport au terrain de M. ESQUERRA, M. ASSERQUET signale que M. ESQUERRA a signé.

Pour les terrains de Jouers, il manque encore des signatures pour finir la régularisation des terrains.

La commune régularise actuellement la piste au fond d'Aoulet, qui, sur une partie, est sur le terrain de M. MARMISSE. Nous lui échangeons avec un petit bout de terrain avec ce dernier pour lui permettre un accès plus facile à sa propriété.

M. GUIRAUTE rappelle également que la cour de M. et Mme ROCHET devant chez eux est sur la voie publique. Il faudrait la régulariser.

Mme LESPINASSE rappelle l'invitation que le conseil a reçu pour se déguiser lors du carnaval. Chaque personne voulant participer doit envoyer une photo d'elle déguisée, elle recevra un paquet de merveilles en remerciement.

La séance est levée.